



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anciens combattants : budget

Question écrite n° 81139

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants Il désire connaître, pour 2006, le budget qui sera consacré à chaque ancien combattant et l'évolution en la matière ces dernières années.

## Texte de la réponse

La loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 prend en considération les demandes et les aspirations du monde combattant. Ainsi, les crédits qui lui sont destinés s'élèvent à 3 613,25 millions d'euros. À périmètre constant, la dotation par ressortissant progresse de 1,49 % par rapport à l'exercice 2005. Ainsi, depuis 2002, la dotation par ressortissant s'est accrue de 6,3 %, auxquels va s'ajouter cette nouvelle augmentation. L'évolution de ce budget depuis 2000 est retracée dans le tableau ci-après :

ANNÉE LFI	COÛT PAR PENSIONNÉ	ÉVOLUTION
2000	7 335	
2001	7 481	1,99 %
2002	7 830	4,66 %
2003	7 922	1,17 %
2004	7 958	0,46 %
2005	8 201	3,05 %
2006	8 323	1,49 %

Comme peut le constater l'honorable parlementaire, en dépit du caractère contraint des finances publiques dans la conjoncture actuelle, pour la quatrième année consécutive les crédits accordés par la Nation, en moyenne, à chaque ancien combattant augmentent. C'est le signe de la volonté ferme du Gouvernement de manifester la reconnaissance de la France envers ceux qui l'ont tant servi et ont tant souffert.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81139

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état  
**Ministère interrogé** : anciens combattants  
**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 2005, page 11683  
**Réponse publiée le** : 7 février 2006, page 1256